



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du jeudi 04 mai 2017

Lieu : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date : le 04 mai 2017 à 20h15

Date de convocation : le 23 avril 2017

Président de séance : Bruno GILLET, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde DUFOUR

Présents (14) :

Bruno GILLET, Marie-Claire DUCRET, Max MICHOU, Marie-Françoise PAUTHIER, Bertrand BECHET (arrivé à 20h35), Thierry LAURANT, Annie PIECHUR, Nathalie LACROIX, Christophe TRINCAT, Philippe GILLET (arrivé à 20h55), Claude GALLAY, Patrice CHEVALLAY, Mathilde DUFOUR, Rudy VESIN,

Absents excusés (5) :

Dominique CHAPEL, Elisabeth BLANC MEOT, Joelle LE JEUNE, Gérard VEZIN, Hervé VAN COMPERNOL.

M. le Maire salue les élus et les remercie pour leur présence lors de la tenue des bureaux de vote le 23 avril.

Il salue également la presse toujours fidèle aux séances du conseil.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 23 mars dernier, était essentiellement dédié aux subventions et vote des budgets.

Il demande aux élus leurs remarques ou observations.

M. le Maire prend acte qu'aucune remarque n'est effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.

I – Eau – rapport annuel sur le prix et la qualité du service : approbation

M. le Maire rappelle que la loi impose la réalisation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

On peut notamment constater une forte diminution des ventes d'eau sur Saint Paul (11 %) mais aussi sur les autres communes (18 %)

Cette diminution générale est due à la sensibilisation des habitants aux économies d'eau et entraîne une baisse des recettes correspondantes.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal par 12 VOIX POUR

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Arrivée de Bertrand BECHET

II – Personnel : approbation de la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, les élus avaient validé le projet de R.I.F.S.E.E.P. afin de solliciter l'avis du comité technique du Centre de Gestion.

Ce nouveau régime indemnitaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, doit être mis en œuvre dans les collectivités dans un délai raisonnable et avant l'abrogation des primes existantes qui par ailleurs ne peuvent plus être attribuées aux agents.

Après rappel du mode de calcul, d'attribution, de modifications et des montants plafonds de l'IFSE (fonction) et du CIA (manière de servir) de chaque groupe et chaque cadre d'emploi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR

DECIDE :

- D'instaurer à compter du 01 juillet 2017 une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel le cas échéant selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

III – Intercommunalité : avenant à la convention relative aux modalités de portage des repas : approbation du changement de nom

M. le Maire rappelle que la restauration à domicile (portage des repas) est une compétence de la Communauté de Communes.

Il précise que compte tenu de la fusion des intercommunalités de la Vallée d'Abondance et du Pays d'Evian, il convient pour assurer la poursuite des contrats de passer des avenants autorisant la substitution de gestion par la nouvelle intercommunalité « Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance ».

Le Conseil Municipal, par 13 POUR

ACCEPTE que la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance se substitue de plein droit à la Communauté de Communes du Pays d'Evian pour les compétences de service de restauration à domicile.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention relative aux modalités de portage des repas.

IV – SYANE – diagnostic éclairage public : validation du plan de financement

M. le Maire rappelle qu'en novembre 2016, le Conseil Municipal a souhaité confier au SYANE une mission de diagnostic du parc d'éclairage public.

M. le Maire précise les objectifs de cette étude :

- Faire l'inventaire des points lumineux et des armoires de comptages
- Diagnostiquer l'état des éclairages et organes de fonctionnement
- Créer une base de données patrimoniale en tableur et **S**ystème d'**I**nformations **G**éographiques
- Analyser les données et rédaction d'un rapport
- Détermination d'un programme d'entretien échelonné sur plusieurs années.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation le montant du diagnostic d'éclairage public est de 7 281.55 € HT avec une participation de la commune de 5 097.08 € HT soit 1 502.92 € de moins que la proposition d'EDF.

Les participants font remarquer que la subvention du SYANE de 30 % provient également des fonds publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

1 CONTRE et 12 POUR

APPROUVE le plan de financement proposé.

V – Rapport des commissions

1. animations

- **fête de printemps du 20 mai 2017**

La préparation est déjà bien amorcée notamment sur l'emplacement des commerçants afin d'anticiper les contraintes liées aux travaux du café des amis.

Déjà 56 commerçants se sont inscrits.

Pour les temps forts de la journée :

- démonstration de déplacements d'oies à l'aide de chiens de berger
- animations autour des jeux d'antan et d'aujourd'hui présentées par TL2222 et la Bibliothèque du Gavot
- remise de prix concours photos
- remise des cloches aux agriculteurs
- les maires des communes voisines sont conviés à l'apéritif et remise des prix du concours de photos.

- **Vide grenier du 21 mai 2017**

Les inscriptions fonctionnent bien : déjà 60 emplacements de réservés.

- **Marchés d'été**

Démarrage le 28 mai prochain.

Pour la période de juillet et août 90% des animations sont organisées.

- **Exposition d'été**

L'exposition des artistes locaux se tiendra cette année du 19 juillet au 11 août, à cette occasion les artistes présentent 3 œuvres de leur choix (paysages, portraits, sculptures....)

Le traditionnel vernissage dédié aux artistes et à leur famille aura lieu le 18 juillet.

Comme à chaque exposition un concours thématique est organisé pour les artistes qui le souhaitent dont le thème pour cette édition est le « bestiaire alpin » (groupe de représentation animalière des Alpes).

M. le Maire demande qu'une vigilance particulière soit apportée à la communication autour du concours de façon à ce que les habitants soient invités à participer massivement.

2. Travaux

- **Aménagement du carrefour de la Forge et création d'un chemin piétonnier**

L'aménagement du carrefour a démarré depuis le 02 mai avec le dévoiement de la route départementale sur la droite en descendant de Bernex. La peinture routière sera effectuée la semaine du 09 mai.

Les services techniques quant à eux continuent la création du chemin piétonnier pour sécuriser les déplacements vers le centre du village.

Arrivée de M. Philippe GILLET : 20h55

- **Sécurisation et modernisation de la distribution de l'eau**

Dans le cadre de la sécurisation de la distribution de l'eau, le hameau des Faverges a supporté une coupure d'eau de 24h au lieu des 36h prévues.

M. le Maire tient à souligner la belle performance réalisée par les entreprises et les services techniques lors du remplacement des pompes mais également lors du raccordement de celles-ci au réseau, grâce à une bonne anticipation des travaux.

Dans le même temps, les travaux d'eau potable de Praubert - le Fayet reprennent au niveau du réservoir intercommunal pour la séparation de la distribution des secteurs Chez Bochet et du Chef-Lieu : une mesure qui permettra de ne pas fermer d'une façon globale la distribution de l'eau en cas de problème.

- **Assainissement Chez Thiollay**

Les travaux lancés par la Communauté de Communes avancent bien : ils se situent actuellement dans les champs mais les élus regrettent que certains habitants fassent une obstruction et refusent de laisser passer les tranchées ce qui engendre des coûts et délais supplémentaires.

3. Salle multi activités

Le projet est actuellement à la phase d'étude.

La 1^{ère} estimation dépasse le budget établi lors du programme.

La commission a demandé à l'architecte de revoir sa proposition afin que le projet rentre dans l'enveloppe initiale prévue.

Actuellement, un consensus a été trouvé sur l'implantation et la répartition des pièces.

4. Agriculture

La mairie a été informée de la vente d'un terrain agricole « Chez Chevallay » situé face aux locaux du Sivom à un particulier pour du maraîchage (Safer)

Ce terrain étant important pour les agriculteurs, il serait donc souhaitable que la SAFER fasse valoir son droit de préemption voir la commune pour location ensuite aux agriculteurs.

Par ailleurs, ce terrain jouxte la zone biotope, il convient donc de vérifier le statut règlementaire de ce terrain.

M. le Maire rappelle qu'il est important pour la commune de maîtriser le foncier de certains terrains en fonction de leur situation (proximité du Chef-Lieu, de zones protégées..), de leur nature (broussailles, vergers...) : pour l'entretien des paysages, pour permettre à certains agriculteurs de s'installer, les élus doivent veiller à éviter la progression de la forêt.

M. le Maire propose de faire un point sur les aides possibles en matière d'acquisition de foncier dans le cadre des espaces naturels sensibles ou autres.

5. urbanisme

- **M et Mme DUCRET Sébastien**
563 route des Allobroges
Construction d'un garage accolé à la maison
- **M VERCELLINI Serge**
1201 C route de la Plage
Suppression d'une clôture

VI – Affaires diverses

1. Tarifs photocopies et fax

En raison de la dématérialisation des démarches administratives, la commune ne dispose plus des formulaires nécessaires aux démarches administratives des particuliers : ceux-ci viennent en mairie, demande au personnel de se servir d'internet et de leur fournir des imprimés....

Par ailleurs, la commune a de plus en plus de demandes de reproduction d'actes, de plans mais également d'envoi de fax, cela à un coût et prend du temps.

Le code des relations entre le public et l'administration précise en son article R 311-11 que les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur et que leur paiement préalable peut également être exigé.

Le montant des frais pouvant être ainsi demandé est encadré par le code des relations qui précise que les frais de production ne peuvent excéder le montant suivant : 0,18 euro par page de format A4 en impression noir et blanc.

Les copies de documents délivrés sur des supports autres font l'objet d'une tarification déterminée par l'autorité administrative qui délivre ces copies.

M. le Maire propose de fixer les tarifs de reprographie suivants :

Photocopie couleur A4	0,25 €
Photocopie noir et blanc A4	0,18 €
Photocopie couleur A3	0,50 €
Photocopie noir et blanc A3	0,26 €
Fax	1,00 €

Le paiement de ces duplications s'effectue par une perception des droits au comptant, en numéraire ou par chèque par le biais d'une régie de recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR

APPROUVE les tarifs de reproduction proposés ci-dessus.

2. Festival des musiques

Avant tout M. le Maire tient à féliciter Mathilde DUFOUR qui a été médaillée lors du concert de Pâques pour 10 ans de musique.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Echo de Gavot conjointement avec la mairie doivent accueillir en juin 2018 le Festival des Musiques Chablaisiennes.

Les élus souhaitent accompagner pleinement l'Echo de Gavot dans l'organisation de ce festival et accueillir dans de bonnes conditions les formations musicales.

M. le Maire rappelle que Saint Paul a déjà accueilli en 1977 et 1999 ce festival et qu'un tel événement demande des infrastructures, du stationnement mais le nombre de voitures a été multiplié par deux !

Or, compte tenu des travaux en cours au Chef-Lieu, de la construction en 2018 de la future salle multi activités..., la commune n'est pas en capacité d'accueillir correctement ce festival.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

DIT qu'elle est aux côtés de l'écho de Gavot pour l'organisation de cet événement

DEMANDE que l'organisation du festival des musiques sur Saint Paul en Chablais soit reportée à une date ultérieure à 2019.

3. Logement communaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chalet situé à proximité de l'école a été acquis par l'Etablissement Public Foncier 74 en avril dernier qui nous l'a remis ce jour pour gestion.

Une annonce sera donc publiée prochainement afin de louer ce logement de type T4.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des jeunes s'installent régulièrement le week-end dans la cour de l'école, voire pénètrent à l'intérieur pour effectuer des dégradations.

M. le Maire propose de mettre à nouveau en location le logement de l'école pour dissuader les intrusions dans l'établissement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la location de cet appartement de préférence à des personnes en lien avec la mairie (employés) ou en lieu avec l'éducation nationale.

4. Défibrillateur

Les professionnels de santé de la maison médicale ont sollicité la commune pour la mise en place d'un défibrillateur à l'extérieur de celle-ci.

Après comparatifs de différents fournisseurs le coût d'un tel équipement est d'environ 1 930 € HT (boîtier, électrodes, batterie) avec une maintenance annuelle.

Le Conseil Municipal, après discussions concernant le rendement d'un tel équipement, son utilité, l'organisation par les professionnels de santé de soirées d'informations destinées à la population plusieurs fois par an...

Par 1 ABSTENTION 13 POUR

DONNE un avis favorable la mise en place et au financement d'un défibrillateur à la maison médicale.

5. Parking du collège et locaux du Sivom

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des visites des appartements et des locaux du Sivom ont été effectués par des élus pour déterminer l'état des lieux.

Il ressort que l'ensemble des locaux sont à rénover et mal isolés.

Par ailleurs, il est précisé que les logements sont réservés au collège du Gavot. Il est donc proposé de transférer ceux-ci au Conseil Départemental qui en paie la location.

Pour ce qui est du parking, il est rappelé que le Conseil Municipal lors de la dissolution du Sivom a demandé le transfert de l'ensemble du tènement du Sivom (collège – parking – locaux...) à la Communauté de Communes.

La mairie de St Paul ne peut être destinataire de locaux détenus par le SIVOM et légués en même temps que les compétences à la CCPEVA.

M. le Maire précise qu'il a sollicité la nouvelle intercommunalité afin d'intégrer dans les statuts de celle-ci les parkings des 3 collèges : il s'agit selon le conseil d'une mutualisation qui s'impose !

6. Résidence séniors

M. le Maire rappelle le projet de Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées et ses objectifs :

- rompre l'isolement
- resté au pays
- bénéficier de services adaptés
- maintenir le commerce de proximité
- créer des emplois

M. le Maire précise que la Communauté de Communes a dans son Plan Local de l'Habitat une action en faveur du développement d'un tel équipement. La commune, par ailleurs, a défini un périmètre de pré localisation à destination sociale dans son PLU au centre du village.

M. le Maire informe les élus que l'évaluation des terrains est en cours afin de lancer par la suite les recherches de financement de ce projet.

Ce projet est difficile parce qu'il a une envergure intercommunale et parce que la mairie ne dispose pas de terrains en propriété suffisant mais il est poursuivi ardemment par la mairie.

7. Economie

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'ouverture de « Léman Sellerie » à la zone de la Créto au sein du bâtiment Gavot tourisme
- du changement de propriétaire et de nom de l'institut Belle Zen et VIP qui se nomme dorénavant Mon refuge beauté exploité par Mademoiselle DUBOULOZ

8. Plage de la Beunaz : exploitation et projet de repositionnement

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la prolongation de la délégation de service public de la plage de la Beunaz, le restaurant a été dissocié de la partie activités.

Après appel à candidatures : 5 dossiers retirés et 3 dépôts

La candidature retenue est celle de M. Jean-Louis ROGER exploitant de plusieurs autres restaurants en saison, pour une location de 6 600 €.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le diagnostic de la plage est en cours et que des pistes pour relancer l'attractivité de la celle-ci ont d'ores et déjà été évoquées.

9. Remise en état de la turbine : Saint Paul fournira de l'énergie !

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la consultation pour la réhabilitation de la turbine et sa remise en état, 2 entreprises ont candidaté.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise KSB pour un montant de 129 587 € HT.

Les travaux sur cette turbine (1953) ont été occasionnés par les importantes intempéries de mai 2015 qui ont obligés la mairie à alimenter continuellement les pompes à partir du courant électrique, pour sécuriser la distribution d'eau des habitants du Gavot.

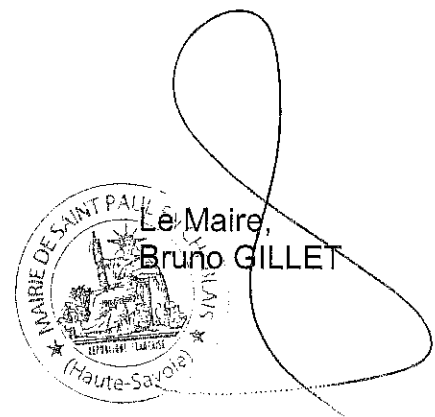
Le Maire informe que désormais cette turbine fournira du courant qui sera revendu à ENEDIS.

M. le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions à l'Etat, le SYANE et au Conseil Départemental.

Prochain conseil municipal le 08 juin 2017 à 20h15

Fin de séance annoncée à 22h30

Le Maire,
Bruno GILLET

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Paul (Haute-Savoie) on the left. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT PAUL' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. To the right of the seal is a large, handwritten signature in black ink.